

ACCORD
ENTRE
LE GOUVERNEMENT DU CANADA
ET
LE GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
CONCERNANT L'ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS
SUR LES VISAS ET L'IMMIGRATION

LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE (ci-après dénommés les « Parties »);

PRENANT ACTE de l'importance d'une nouvelle approche en matière de migration qui tienne compte des tendances mondiales de la migration régulière et irrégulière ainsi que des méthodes de plus en plus perfectionnées utilisées pour perpétrer la fraude à l'identité et des violations de leurs lois respectives en matière d'immigration;

RECONNAISSANT que la coopération et la collaboration rehaussent considérablement la sécurité aux frontières et la gestion de celles-ci;

SOULIGNANT qu'un accès opportun à des renseignements exacts et à jour revêt une importance capitale lorsqu'il s'agit de procéder à des évaluations en matière d'interdiction de territoire ou à d'autres décisions liées à l'immigration qui sont vitales pour leur sécurité commune;

CONSIDÉRANT que l'administration et l'exécution de leurs lois respectives en matière d'immigration jouent un rôle important dans la protection de la santé et de la sécurité de leurs populations, dans le maintien de la sécurité de leurs sociétés et dans la promotion de la justice et de la sécurité internationales du fait qu'elles empêchent les criminels ou les personnes qui présentent des risques en matière de sécurité d'accéder à leurs territoires;

CONVAINCUS qu'une coopération accrue au moyen de l'échange de renseignements peut renforcer l'efficacité des mesures qu'ils prennent pour atteindre ces objectifs;